

**CONVOCATION AUX EXAMENS SEMESTRIELS JANVIER 2020  
ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020 -SESSION 1-**

**Etablissement : Faculté de Médecine Générale**  
**Filière : Médecine Générale**  
**Semestre : S9**

**Cher (e) étudiant (e),**

Vous êtes convoqué(e) aux examens du semestre 9 de la **Médecine Générale** qui auront lieu du **13 Janvier au 28 Janvier 2020** à l'Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé

- Etage : 1ER ETAGE
- Salle : 6
- Emplacement : 6

Vous devez Vous présenter 30 minutes avant le début des épreuves muni(e) :

- De cette convocation ;
- D'une pièce d'identité (CIN, Passeport, Carte d'étudiant) ;
- Du matériel autorisé.

Informations de l'étudiant :

- Nom et Prénom : ZIATI Salima
- N° d'inscription : INS-FMA00006725/2019
- CIN/Passeport : A445023

Déroulement des épreuves :

- Les épreuves se déroulent selon les modalités suivantes :

Ordre	Module	Date Examen	Heure début
1	Gynécologie-Obstétrique	14/01/2020	11h30
2	Gériatrie et Vieillesse	16/01/2020	11h30
3	Santé Mentale	18/01/2020	11h30
4	ORL - Ophtalmologie	21/01/2020	11h30
5	Médecine Légale, Médecine de travail et Ethique-Déontologie Médicale	23/01/2020	11h30
6	Stage 16 : Stage de Médecine et Chirurgie Générale	25/01/2020	11h30
7	Stage 15 : Stage de Médecine et Chirurgie Générale	25/01/2020	11h30
8	Stage 14 : Stage de Médecine et Chirurgie Générale	25/01/2020	11h30

Il est rappelé que :

- L'accès aux salles d'examens est interdit aux étudiants se présentant après l'ouverture des sujets ;
- Toute personne se présentant sans une pièce d'identité et de sa convocation se verra refuser l'accès à la salle d'examen ;
- Tout document ou matériel non expressément autorisé ne peut être utilisé par les candidats. Le non-respect de cette disposition est passible de traduction devant le conseil disciplinaire de l'UIASS ;
- La possession de téléphone portable et autre moyen de communication ou d'information est formellement interdit pendant l'épreuve. Tout appareil doit être hors de portée des candidats ;
- L'échange du matériel est strictement interdit ;
- Il est conseillé de relire le règlement d'examens.